

Abonnements de fromage de la Coopérative les Chèvres de la Touvière

Conditions générales

actualisé le 12.12.2022

1. La Coopérative Les Chèvres de la Touvière livre dans les lieux de distribution l'équivalent du prix de l'abonnement en fromage à partir du début de la fabrication des fromages (mars) jusqu'au tarissement (novembre).
2. Les paniers de fromages sont déposés une fois par mois dans un frigo destiné à cet usage dans un des 6 lieux de distribution et peuvent être retirés pendant les heures d'ouverture du lieu de distribution le jour de la distribution et pendant les 3 jours suivants.
3. La production de lait étant saisonnière en terme de quantité, de goût et de composition du lait, nous adaptons la production de fromages en proposant des produits saisonniers, comme notamment le fromage à pâte mi-dure. Nous nous réservons le droit d'ajuster les paniers au cours des mois: il y aura un peu plus dans les périodes de forte production, un peu moins en début et en fin de saison.
4. Tous les produits proposés dans les paniers sont produits dans la fromagerie fermière de la Touvière. Le lait de chèvre provient uniquement des nos propres chèvres. Le lait de brebis transformé en yogourts de brebis vient de la Ferme des Verpillères, 137, ch. des Princes à Choulex.
5. Tous les produits sont certifiés Bio Suisse (Bio CH-006).
6. Pour connaître nos produits et nos prix, consultez la liste des produits [ici](#).
7. Une fois validé par le paiement et la signature, l'abonnement ne peut plus être décommandé pour l'année courante. Il peut par contre être donné à quelqu'un d'autre, en cas, par exemple, de départ de Genève. Le changement du lieu de distribution est possible.
8. Pour des raisons organisationnelles, pendant vos vacances, les paniers ne peuvent pas être "suspendus". Nous vous encourageons vivement de l'offrir à un voisin, une amie, etc..
9. Afin de faciliter la gestion administrative des abonnements, dès 2023, les paniers sont reconduits automatiquement d'année en année sauf pour les abonnements offerts. Ils peuvent être résiliés avant le 31 mars pour l'année en cours.